



10, Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
52000 Chaumont
E 19 052 0020

Les points fort de la conduite accompagnée AAC et supervisée CS

Apprentissage

La conduite accompagnée ou supervisée est plus apaisante pour l'élève. La présence de l'accompagnateur est rassurant pour l'élève du fait que cette personne soit le plus souvent un membre de la famille ou une personne proche. Conduire en dehors des heures faites à l'autoécole permet à l'élève d'acquérir une confiance en lui. Les accompagnateurs ont parfois prit des mauvaises habitudes au volant avec les années. Cet apprentissage peut leur permettre d'améliorer leur conduite également. De plus le fait de pouvoir commencer dès 15 ans permet d'apprendre plus facilement. En effet plus on prend de l'âge, plus l'apprentissage est long et difficile. Attention ceci n'est valable que pour la conduite accompagnée car la conduite supervisée n'est accessible qu'après 18 ans.

Expérience

Grâce à l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée, vous êtes autorisé à conduire en dehors de vos heures de conduite faite à l'auto-école.

Vous devrez parcourir 3000km en conduite accompagné pendant une durée de minimum 1 an, ce qui vous permettra d'être confronté à diverses situations. Contrairement à l'AAC, la conduite supervisée n'a pas de durée minimale ni de km à parcourir. Elle s'adresse aux élèves majeurs désirant d'acquérir de l'expérience et peut s'effectuer avant le passage à l'examen de conduite ou après un échec. Lorsque l'élève obtiendra son permis de conduire, il sera plus serein lorsqu'il se retrouvera seul sur la route.

Période probatoire

A l'obtention de votre permis de conduite, vous obtenir un capital de 6 points. Grâce à la conduite accompagnée vous allez obtenir 3 mois tous les ans pendant 2 ans. Contrairement à la conduite traditionnelle qui vous fait récupérer 2 points tous les ans pendant 3ans.

Sans commettre d'infraction pendant votre durée probatoire.

N'ayant moins cet avantage ne s'applique pas aux élèves ayant suivi la conduite supervisée.

Tarif d'assurance

Le fait de choisir la conduite accompagnée réduit le prix de l'assurance du conducteur. Les assureurs proposent de meilleurs tarifs aux conducteurs ayant choisis la conduite accompagnée puisque les candidats ont plus d'expérience au volant et risquent moins d'accidents.

Tarif du forfait

La conduite accompagnée ou supervisée coûte généralement moins cher que la conduite traditionnelle car vous avez besoin de moins d'heures de conduite car vous allez conduire avec vos accompagnants. Tout dépend du nombre d'heures de conduites supplémentaires qui doivent éventuellement être ajoutées.

Plus de chances de réussite à l'examen

Choisir la conduite accompagnée ou la conduite supervisée c'est augmenter ses chances de réussir l'examen du premier coup. En effet le taux de réussite à l'examen du permis de conduire après la conduite accompagnée ou la conduite supervisée est de 75 % contre 55 % avec une formation traditionnelle (source sécurité routière).